

### Siège Administratif

6 rue Dupanloup  
45000 Orléans

### Monsieur Jean-Louis Borloo

Ministre d'Etat à l'Ecologie, au  
Développement et à  
l'Aménagement Durables  
246, Boulevard Saint Germain  
75007 Paris

### Objet : Suivi du dossier PCB – demande d'entrevue

Paris, le 6 août 2007

Monsieur le Ministre d'Etat,

Nous avons fait part de nos inquiétudes concernant le dossier PCB à votre prédécesseur le 16 février dernier. Nous avons bien reçu les réponses de vos services et en remercions sincèrement Mme Michelle Pappalardo et M. Laurent Michel. Cependant, nos inquiétudes demeurent pour ce qui concerne l'application du plan national d'élimination des appareils contaminés aux PCB. Ainsi, nous souhaitons poursuivre nos échanges avec vous afin d'avancer au plus vite sur ce dossier, pour lequel l'échéance communautaire de 2010 arrive à grand pas.

Nous souhaiterions vous faire part de quelques propositions concrètes, celles ci provenant d'échanges que nous avons pu avoir avec nos correspondants locaux. Ces derniers vivent concrètement les contaminations et accidents liés au PCB. D'ailleurs, vous trouverez ci-joints les courriers, soutenus par FNE, de notre fédération de Rhône-Alpes, la FRAPNA, et également de Haute Saône Nature Environnement. La demande des associations sur ce dossier est forte ; ceci est légitime au vu des impacts des PCB.

Voici l'ensemble de nos propositions :

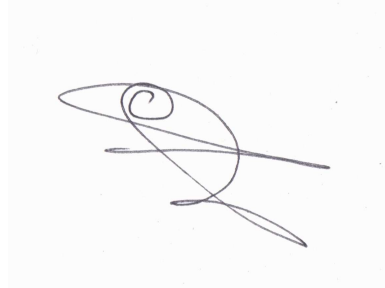
- Avec l'appui des préfetures et des DRIRE **communiquer fortement** sur l'inventaire et le plan d'élimination auprès des acteurs locaux, susceptibles de posséder des appareils contaminés au PCB (Chambres de Commerce et d'Industrie, fédérations départementales des entreprises, établissements scolaires et hospitaliers, collectivités, les amateurs...). FNE maintient que l'inventaire national est incomplet, tous les acteurs de la filière l'ayant ouvertement reconnu lors de nombreuses réunions. La communication faite jusqu'alors sur ce dossier a été très succincte;
- Obtenir auprès des services des douanes, les informations sur le bilan des **exportations** d'appareils (nous savons qu'il est difficile d'avoir des garanties quant au bon traitement des appareils au-delà de nos frontières) ; des cas avérés de mauvais traitement ont été mis en évidence lors de précédentes commissions PCB;
- Estimer par rapport aux données actuellement disponibles, si le plan national d'élimination pourra être **respecté** en 2010. Dans le cas contraire, identifier les raisons de ce non respect et enfin envisager dès à présent les réponses adaptées à cela, afin d'éviter toute contamination sauvage de l'environnement ;

- Mettre en place un **suivi environnemental** national annuel. La réalisation de ce dernier a été inscrite dans le plan national d'élimination, validé par Bruxelles. Il est essentiel de suivre ces informations afin de connaître et d'agir suivant l'évolution de la contamination des milieux. Dans un premier temps, il faudrait répertorier et coordonner l'ensemble des données disponibles auprès des Agence de l'eau. Ensuite il faudra aller plus loin, en analysant nationalement des paramètres incontournables pour évaluer l'impact des contaminations des PCB sur notre environnement (ex : concentrations de PCB dans les eaux, dans les sédiments, dans les poissons ...). La Frapna, soutenue par FNE, définit plus en détail le contenu de ce suivi (*Cf. courrier joint*).

Afin de pouvoir examiner avec vous les différentes facettes de cette problématique des PCB, nous avons l'honneur de solliciter une entrevue.

Certain de l'attention que vous accorderez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de notre haute considération.

Sébastien Genest  
Président de France Nature Environnement



Copie :

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet – Secrétaire d'Etat à l'Ecologie

M. Laurent Michel – Directeur de la Prévention des Pollutions et des Risques

Mme Michelle Pappalardo – Présidente de l'ADEME